

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



### DÉCISION

Concernant la convention d'occupation  
provisoire phase chantier de locaux du domaine public  
avec l'association Nouvelle Aquitaine Mobilité  
Électrique

#### LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3111-2, L. 3111-3  
et L. 3111-4;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 3125-1;

Vu la délibération n°73 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 août 2025  
relative à la délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président;

Vu la délibération n°72 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 30 septembre  
2025 relative à la fixation des tarifs de subvention d'entretien d'ÉLÉVE, Entente et de  
Centre d'Innovation et de Recherche en Électrique (CIRE);

Vu la délibération n°42 du Conseil Communautaire de Limoges Métropole du 17 août 2025  
relative à l'attribution de locaux du domaine public à des associations d'intérêt  
général;

CONSIDÉRANT que le bâtiment situé à l'adresse 100 rue de la République de la  
Commune de Limoges Métropole par délibération du Conseil communautaire  
en date du 10 juin 2025;

CONSIDÉRANT que l'association Nouvelle Aquitaine Mobilité Électrique a exprimé la  
volonté d'occuper des locaux au sein de la Commune pendant la phase travaux;

#### D É C I S I O N

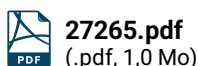
Qu'à compter du 11 septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026, l'association Nouvelle Aquitaine  
Mobilité Électrique occupe le bâtiment situé au 100 rue de la République, sous le  
numéro 100 rue de la République, d'une superficie globale de 17  
m².

Le montant de la subvention s'élève à 50,00 € HT par mois soit ce qui est  
correspondant à un total de 276 € HT de subvention engendré durant les  
mois de subvention au sein de la Commune par  
• Le décaissement provision des locaux.

## DÉCISION

# Décision concernant la convention d'occupation provisoire phase chantier de locaux du domaine public avec l'association Nouvelle Aquitaine Mobilité Electrique

1 DOCUMENT - Publié le 1 Octobre 2025



 TÉLÉCHARGER